

À la une

Avocats en 2026 : l'IA bouscule les pratiques, la satisfaction marque le pas

Dans l'édition 2026 du Baromètre Ifop-CNB sur l'état de la profession, les avocats affichent une satisfaction en recul et expriment des inquiétudes sur le développement de leur activité, dans un contexte où l'intelligence artificielle s'impose dans leur pratique quotidienne.



© Gazette du Palais_Généré à l'aide de l'IA

Actualité

« Le rôle du CNB est d'être à la fois une force de propositions et une force de résistance »

entretien avec Julie COUTURIER

Technique

L'intelligence artificielle, la perquisition et l'avocat

étude par Julien BROCHOT
et Marie-Hélène FABIANI

Doctrine

Réforme du droit de l'arbitrage français

note par Julie CLAVEL-THORAVAL
sous D. n° 2026-741, 6 août 2026

Jurisprudence

Le statut procédural d'un client détermine-t-il la saisissabilité d'un document ?

note par Paul MALLET
sous Cass. crim., 23 juin 2026

Gazette Spécialisée

DROIT DU DOMMAGE CORPOREL

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Claudine BERNFELD

Avocate au barreau de Paris, cabinet Bernfeld Ojalvo Associés

• Frédéric BIBAL

Avocat au barreau de Paris, cabinet Bibal

AVEC LA PARTICIPATION DE

L'ANADOC, Anne BACHELLERIE, Audrey BERNARD, Aurélie COVIAUX, Chloé DAVID, Emma DINPARAST, Marie-Claire GRAS, Benoît GUILLON, Cyril IRRMANN, Raluca LOLEV, Olivier MERLIN, Lucile PRIOU-ALIBERT, Jean-Baptiste PRÉVOST, Anaïs RENELIER, Elsa RENIER, Élodie SCHORTGEN, Auriane SIEGWART, Daphné TAPINOS, Sylvie VERNASSIÈRE, Merwa ZEGHDANE et Dabha ZEGOUT





On reconnaît ✨ ceux qui travaillent avec Consult'IA.

NOUVEAU

**L'IA qui raisonne
et répond comme
un juriste expérimenté,
va encore plus loin
avec l'analyse intelligente
des documents.**

Notre IA juridique s'enrichit d'une **nouvelle fonctionnalité**.

En plus de fournir **des réponses fiables, structurées et sourcées à vos problématiques juridiques**, **Consult'IA analyse désormais vos documents**.

Contrats, actes notariés, conclusions, documents sociaux... Consult'IA fournit une **synthèse analytique adaptée à chaque type de document**, détecte les incohérences et identifie les questions juridiques soulevées en s'appuyant sur les fonds Lextenso et Légifrance.

Avec Consult'IA, allez plus vite, plus loin dans votre analyse, en toute confiance.

La Base **Lextenso+** IA

Rendez-vous
sur labaselextenso.fr



Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck

et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : relationclients@lextenso.fr

Publicité : julien.combaud@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2026

• Prix TTC au n° : 25,53 €

+ frais de port

• Abonnement France (un an) :

Journal seul : 662,63 € TTC

Recueils + table seuls : 642,21 € TTC

Journal, recueil + table : 893,38 €

Abonnement feuilleteable numérique : 274,65 € TTC

• Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 739 €

Journal, recueil + table : 979 €

Abonnement feuilleteable numérique : 269 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplirprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 748 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :

Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Cette revue ne peut être reproduite, même partiellement, sauf exceptions prévues par la loi, ni utilisée à des fins d'entraînement de systèmes d'intelligence artificielle.

La fouille de textes et de données est interdite conformément à l'article 4(3) de la Directive (UE) 2019/790.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant unique permettant de retrouver directement l'article via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

GPL495l6 ■ Avocats en 2026 : l'IA bouscule les pratiques, la satisfaction marque le pas 3

GPL495g2 ■ PLF 2027 : les mesures concernant la justice 6

GPL495f9 ■ « Le rôle du CNB est d'être à la fois une force de propositions et une force de résistance »
entretien avec Julie COUTURIER 7

Technique

GPL495l5 ■ L'intelligence artificielle, la perquisition et l'avocat
étude par Julien BROCHOT et Marie-Hélène FABIANI 11

Doctrine

GPL495l4 ■ Réforme du droit de l'arbitrage français par le décret du 6 août 2026
note par Julie CLAVEL-THORAVALL sous D. n° 2026-741, 6 août 2026 15

Jurisprudence

GPL495m7 ■ Le statut procédural d'un client détermine-t-il la saisissabilité d'un document ?
Précisions à l'occasion de perquisitions dans les cabinets d'avocats
note par Paul MALLET sous Cass. crim., 23 juin 2026 19

GPL495l3 ■ Lever la main de la justice abaisse celle de la responsabilité parentale
note par Théo ROUSSEAU sous Cass. crim., 15 sept. 2026 22

GPL495d3 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 25

GPL495b8 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 29

GPL495i3 ■ Chronique de jurisprudence de droit de la presse
par François FOURMENT et Philippe PIOT en exclusivité sur la Base Lextenso : <https://lext.so/>
GPL495i3



Gazette Spécialisée

DROIT DU DOMMAGE CORPOREL

33

Sous la responsabilité scientifique de
Claudine BERNFELD et Frédéric BIBAL